

N° 22

Séance du 29 juin 2021

OBJET :

COMPTES
ADMINISTRATIFS
2020
BUDGET PRINCIPAL
ET BUDGETS
ANNEXES

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni à Saint-Marcellin-en-Forez à 19h30 le 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Pierre CONTRINO, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA

Pouvoirs : René AVRIL à Serge GRANJON, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Patrice COUCHAUD à Christophe BAZILE, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Olivier GAULIN à Jean-Paul FORESTIER, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Pierre CONTRINO, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Thierry HAREUX, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, David SARRY à Valérie HALVICK, Carole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210629-20210629_CC_D22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021



TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves MARTIN, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : EVELYNE CHOUVIER, Jean-Maxence DEMONCHY, Yves DUPORT, André GACHET, Valéry GOUTTEFARDE, Alféo GUIOTTO, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Ghyslaine POYET, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : SERET Frédérique

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	99
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents non représentés :	10
Nombre de votants :	118

Vu les articles L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Olivier JOLY, vice-président en charge des finances,

Après s'être fait présenter les comptes administratifs, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'année 2020 du budget général de Loire Forez agglomération et de ses budgets annexes ordures ménagères TEOM, assainissement, eau potable, transports urbains, ateliers partagés, réseau de chaleur et des budgets annexes des zones économiques de Crémérieux, de Croix Meyssant, de Four à Chaux Sud, de Champbayard, du Generret, des Quarchons, de la Gravoux, des Etangs, de Chanteperdrix, de la Combe, de la Maranche, de Montifaux, de la Pra, de Laborie, de Chalmazel, de La Roche, des Chaux, des Plantées et des Forges de la Becque.

- 1) Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2020 du budget général de Loire Forez agglomération et de ses budgets annexes ordures ménagères TEOM, assainissement, eau potable, transports urbains, ateliers partagés, réseau de chaleur et des budgets annexes des zones économiques de Crémérieux, de Croix Meyssant, de Four à Chaux Sud, de Champbayard, du Generret, des Quarchons, de la Gravoux, des Etangs, de Chanteperdrix, de la Combe, de la Maranche, de Montifaux, de la Pra, de Laborie, de Chalmazel, de La Roche, des Chaux, des Plantées et des Forges de la Becque.

Après en avoir délibéré par 117 voix pour (le président ne prend pas part au vote), le conseil communautaire :

- approuve les comptes administratifs 2020 du budget général de Loire Forez agglomération et de ses budgets annexes ordures ménagères TEOM, assainissement, eau potable, transports urbains, ateliers partagés, réseau de chaleur et des budgets

annexes des zones économiques de Crémérieux, de Croix Meyssant, de Four à Chaux Sud, de Champbayard, du Generret, des Quarchons, de la Gravoux, des Etangs, de Chanteperdrix, de la Combe, de la Maranche, de Montifaux, de la Pra, de Laborie, de Chalmazel, de La Roche, des Chaux, des Plantées et des Forges de la Becque.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 29 juin 2021.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*